LE MAGAZINE D'*i*NFORMATION DE LA COMMUNE DE **HIRSINGUE**

Hirsingue.comm

FÉVRIER 2021 - N° 62

Prendre soin de la nature, c'est garantir une bonne santé à l'humanité

Sommaire

INFORMATIONS MUNICIPALES
P. 3 Le mot du Maire
P. 4/5 Les échos du Conseil Municipal
P. 6 La Croix de la Mission
Rappel des dispositions règlementaires liées au bruit
P.7 Avancement des travaux rue de Bâle
Sécurité à l'école L'Envol du Petit Prince
P. 8 Entretien des trottoirs et caniveaux
La fibre est arrivée
P. 9 Chats errants
P. 10 PC/DT
P. 11 Etat Civil
P. 12 Centre Communal d'Actions Sociales

ENVIRONNEMENT
P. 13 Association Foncière
P. 14/15 Renaturation sous la ligne Haute Tension
Démarche commune nature

VIE ASSOCIATIVE
P. 16 Club Atout Cœur
Caritas
P. 17 Donneurs de sang
Pêche
P. 18 Les copains des vieux volants
Les sapeurs-pompiers
P. 19 Lunettes sans frontière
P. 20 La passerelle

SENIORS – MEMOIRE ET TRADITIONS
P. 21/22 Les grands anniversaires
P. 23 Opération brioches APEI
Calendrier des messes

Mairie de Hirsingue

☎ 03 89 40 50 13
email : mairie.hirsingue@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi : 8h à 12h et 16h à 18h
Mardi : 9h à 12h et 16h à 18h
Mercredi : 8h à 12h - fermée l'après-midi
Jeudi : 8h à 12h et 16h à 18h
Vendredi : 10h à 12h et 14h à 17h

En raison du couvre-feu, la permanence 18h-20h du mardi a été avancée à 16h jusqu'à 18h

Informations pratiques

Communauté de communes Sundgau
Quartier Plessier – Bât. N°3
39 av. du 8e Régiment de Hussards 68130 ALTKIRCH
Accueil ☎ 03 89 08 36 20 / accueil@cc-sundgau.fr
Autorisation des droits des sols : ads@cc-sundgau.fr
Urbanisme : urbanisme@cc-sundgau.fr
Valorisation des déchets : bien-trier@cc-sundgau.fr

Service Incendie (CPI)
Chef de Corps : M. WERSINGER Remy ☎ 03 89 40 51 43
CODIS Colmar ☎ 18
S.A.M.U. ☎ 15

Trésorerie d'Altkirch
1, rue du 2e Cuirassiers
68130 ALTKIRCH ☎ 03 89 40 01 97

La Poste ☎ 32 15

Gendarmerie d'Altkirch ☎ 03 89 88 55 55
Police Nationale ☎ 17

Brigade Verte du Haut-Rhin ☎ 03 89 74 84 04
92, rue du Mal de Lattre de Tassigny
68360 SOULTZ

Service Social polyvalent – Centre médico-social
39, av. 8e Régiment de Hussards – Quartier Plessier –
Bât. 2 – 68130 ALTKIRCH ☎ 03 89 08 98 98

Service d'accompagnement social
– pôle Gérontologique ☎ 03 89 08 98 98
Antenne du Sundgau - 39, av. 8e Régiment de Hussards –
Quartier Plessier – Bât. 2 – BP 51027 – 68134 ALTKIRCH
email : gerontoaltkirch@haut-rhin.fr

Assistante sociale de la CPAM - Mme REMY Ludivine
sur RDV le mercredi matin en mairie ☎ 03 68 47 97 20

Enfance – Jeunesse et Périscolaire
7, rue des Ecoles – 68560 Hirsingue

Crèche : Multi – accueil les « Coccinelles » de 0 à 3 ans
email : ma-cinnelles@orange.fr ☎ 03 89 07 36 89

Périscolaire l'association la Ré'Création
email : contact.larecreation@gmail.com ☎ 03 89 40 54 97

Ecole « L'envol du Petit Prince »
(écoles maternelle et élémentaire)
Directeur : M. SCHIFFLI Amaury ☎ 03 89 40 51 66
6-8 rue des Ecoles – 68560 Hirsingue ou 03 89 40 53 63

Le mot du **Maire**

Chères Hirsinguoises, chers Hirsinguois,

Vous tenez entre vos mains la première édition 2021 de notre magazine « Hirsingue.comm» et c'est sous le signe de l'espoir que je souhaite m'adresser à vous en ce début d'année.

La crise sanitaire a profondément bouleversé nos vies mais l'ensemble du conseil municipal vous propose de parier sur l'avenir avec la conviction que 2021 nous autorisera plus de liberté et la possibilité de se retrouver.

C'est dans cet état d'esprit que la commission événementielle s'est réunie pour préparer les futures manifestations. L'évolution de la situation sanitaire conditionnera leur maintien. Pour l'heure, nous devons malheureusement annuler le traditionnel repas printanier de nos aînés. L'ensemble du conseil municipal assurera la distribution d'un panier garni pour leur témoigner de l'attention de la commune en ce contexte si particulier.

Toute l'équipe du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) souhaite vous remercier pour votre participation à l'enquête. Vos réponses permettront de définir les priorités, actions à mener et ainsi répondre à vos attentes.

Cet hiver, la neige est revenue en force ! Elle nous a offert de magnifiques paysages et nos enfants ont pu ressortir leur luge et partager des moments agréables en famille. Nos routes n'ont pas été épargnées, c'est pourquoi les agents du service technique ont œuvré tard dans la nuit et tôt le matin pour déneiger les rues afin de faciliter nos déplacements.

J'en profite pour remercier l'ensemble du personnel communal, mais aussi tous les acteurs de la vie économique et sociale de notre village pour leur implication quotidienne dans la période tourmentée que nous traversons.

Je garde l'espoir que 2021 verra le retour de jours meilleurs dans la solidarité, la joie et le plaisir partagé.

Votre Maire
Christian GRIENENBERGER

Les échos du **conseil municipal**

L'intégralité des procès-verbaux des délibérations du conseil municipal sont librement consultables en mairie aux horaires d'ouverture au public.

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2020

FIXATION DU TARIF DU DROIT DE PLACE

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de faire évoluer le tarif du droit de place qui est passé d'un montant journalier (8h à 20h) de 30,50€ à 60,00€.

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2020

REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE BALE

Afin de réaliser des travaux d'aménagement de la rue de Bâle, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de contracter un emprunt de 850 000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe pour une durée de 25 ans au taux fixe de 1,01 % l'an. La périodicité des échéances sera trimestrielle. Les échéances seront constantes et représenteront 38 515,64 € par année.

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2020

ACQUISITION DU BIEN CADASTRE SECTION 06 N°43

Le conseil municipal a décidé d'acquérir le bien cadastré section 06, parcelle n°43 d'une contenance de 4a 73ca, situé 3 rue de l'Eglise est à vendre, au prix de 120 000€.

Le bien est situé entre le périscolaire et le cimetière, à proximité immédiate des écoles, en plein cœur du centre village. Or cette zone du village ne dispose pas de suffisamment de stationnement.

Le conseil municipal de la Commune avait d'ailleurs, dans une délibération en date du 15 novembre 2019, déclaré la nécessité de créer des places de stationnement au centre village pour assurer la sécurité des piétons et cyclistes aux abords de l'école et du périscolaire. Dans cette même délibération, le conseil avait déterminé un périmètre dans lequel il convient d'aménager les places de stationnement au centre village.

Toutefois, la Commune ne dispose pas du foncier permettant l'aménagement de telles places.

Ce bien est situé dans le périmètre défini par le conseil municipal. Sa position est stratégique dans la mesure où il est contigu au bâtiment du périscolaire et est à proximité immédiate de l'école.

L'acquisition de ce bien s'inscrit dans une réelle démarche d'intérêt général.

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS – RUE DE BÂLE

Dans le cadre de l'aménagement de la rue de Bâle, le conseil municipal a décidé de passer une convention de servitudes avec ENEDIS.

En effet, dans le cadre des travaux d'aménagement, le réseau électrique basse tension va faire l'objet d'un enfouissement (mise en sous terrain). Au point où les travaux d'aménagement se terminent, le réseau électrique demeure en aérien, c'est pourquoi il est nécessaire d'implanter, à demeure, un poteau béton pour support.

Ce dernier serait implanté sur la parcelle communale cadastrée section 9 n°265.

CREATION DE PLACES DE STATIONNEMENT RUE DU BANHOLZ

M. le Maire expose à l'assemblée que la Commune a été sollicitée par l'association FONDS APEI pour la création de places de stationnement rue du Banholz. L'association qui a construit un nouveau bâtiment rue du Banholz souhaiterait que les professions médicales et paramédicales, ainsi que les visiteurs de leurs résidents puissent bénéficier de places de stationnement matérialisées et en enrobés, dans la rue du Banholz.

M. le Maire indique que la municipalité n'est pas opposée à ce que de telles places soient créées rue du Banholz mais, rappelle que la Commune n'a pas à prendre en charge des dépenses qui ont pour but de satisfaire un intérêt particulier.

L'association FONDS APEI a indiqué qu'elle prendrait en charge toutes les dépenses relatives à cet aménagement si la Commune autorise la création de telles places.

Dans la mesure où la largeur de la voirie rue du Banholz est suffisante pour la création de places de stationnement (sur la partie la plus étroite de la rue, avec des places de stationnement de 2,30 mètres de large, la largeur de la chaussée sera de 5,30 mètres), la municipalité a émis un avis favorable à la demande de l'association FONDS APEI.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, autorise l'association FONDS APEI à créer 5 places de stationnement d'une longueur comprise entre 6,00 mètres et d'une largeur 2,30 mètres, sur la voie publique, rue du Banholz, selon le plan ci-dessous :

DENOMINATION DE RUE – LOTISSEMENT EN BORDURE DE LA RUE DE BETTENDORF

Le Conseil Municipal, Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, décide que la voie permettant l'accès aux terrains situés dans le Lotissement Bardenhall, à la sortie vers Bettendorf est dénommée Impasse des Rémouleurs.

Etymologiquement, Barthen correspond à axtschleifer que l'on pourrait traduire comme aiguiseur de haches. Hall vient du germanique hallen, signifiant résonner. Hall peut donc être traduit comme le bruit, l'écho. Finalement, Barthen hall signifierait le bruit des rémouleurs/affûteurs.

SEANCE DU 23 JANVIER 2021

AVIS SUR LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS MOUVEMENT DE TERRAIN (PPRN MVT)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN), définit par les articles L562-1 et suivants du Code de l'environnement, est une servitude d'utilité publique (il s'impose obligatoirement au document d'urbanisme).

Le PPRN permet de prendre en compte l'ensemble des risques, dont les inondations, mais aussi les séismes, les mouvements de terrain, les incendies de forêt, les avalanches, etc. Le PPRN relève de la responsabilité de l'Etat pour maîtriser les constructions dans les zones exposées à un ou plusieurs risques, mais aussi dans celles qui ne sont pas directement exposées, mais où des aménagements pourraient les aggraver. Le champ d'application du règlement couvre les projets nouveaux, et les biens existants. Le PPRN peut également définir et rendre obligatoires des mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde.

Il contient notamment, une ou plusieurs cartes de zonage réglementaire délimitant les zones réglementées, et un règlement correspondant à ce zonage.

Ce dossier est approuvé par un arrêté préfectoral, au terme d'une procédure qui comprend l'arrêté de prescription sur la ou les communes concernées, la réalisation d'études pour recenser les phénomènes passés, qualifier l'aléa et définir les enjeux du territoire, en concertation avec les collectivités concernées, et enfin une phase de consultation obligatoire (conseils municipaux et enquête publique).
En raison des éléments géomorphologiques, géologiques, hydrogéologiques et de l'existence de mouvements de terrain constatés dans le périmètre du secteur d'Altkirch, le Préfet a prescrit, par arrêté du 8 janvier 2016, l'élaboration d'un plan de prévention des risques naturels sur les communes d'Altkirch, Carspach, Hirsingue et Hirtzbach, portant sur le risque « mouvement de terrain.
Cet arrêté a été modifié par arrêté préfectoral du 19 octobre 2018. Ce dernier a notamment étendu le périmètre d'études.
Les communes concernées ont été invitées à des réunions lors desquelles leur ont notamment été présentés les enjeux, le pré-zonage réglementaire, les grands principes du projet de règlement et le calendrier prévisionnel d'élaboration du plan.
Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques et Organismes Associés à l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels mouvements de terrain (PPRNMvt) du secteur d'Altkirch, la Commune a été sollicitée par l'Etat pour donner son avis sur ledit PPRN, en application de l'article R 562-10-2 du Code de l'Environnement.
C'est ainsi, qu'en date du 15 novembre 2019, le conseil municipal de la Commune de Hirsingue, avait émis un avis défavorable au PPRNMvt. En effet, l'assemblée avait estimé que la réglementation visant la création de retenues d'eau, notamment de piscines, en zone « r », était trop restrictive (interdiction totale de création de retenues d'eau). Elle avait donc demandé aux services de l'Etat de revoir cette réglementation.
Les services de l'Etat ont présenté un nouveau projet de PPRNMvt, pour prendre en compte les remarques formulées par les Communes fin 2019. La rédaction de la note de présentation et du règlement ont été modifiées.
La Commune est donc à nouveau consultée au titre de l'article R 562-10-2 du Code de l'Environnement.
S'agissant des zones « r », le projet de règlement prévoit notamment :
- Qu'est interdite : « la création de toute retenue d'eau (étang), hors bassin, piscine et cuve de récupération des eaux pluviales pour un usage exclusif d'arrosage » ;
- Que la réalisation de piscine et de bassins est possible sous réserve :
• « de la fourniture par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre d'une étude géotechnique préalable de type G2 AVP justifiant la prise en compte du risque par la mise en place d'une étanchéité performante et d'un drainage périphérique. Dans le cas de projets soumis à permis de construire, une attestation établie par l'architecte du projet ou un expert certifiant la réalisation de cette étude et constatant que le projet prend en compte ces conditions au stade de la conception sera exigée en application de l'article R. 431-16 (f) du code de l'urbanisme »
• « du rejet des eaux de vidange dans le réseau public, sous réserve d'autorisation par les services compétents de la communauté de communes ou de la commune concernée ou dans une zone non sensible en cas de fuite ».
- Que la réalisation de cuves de récupération des eaux pluviales est possible : « pour un usage exclusif d'arrosage et dans la limite d'un volume de 2m^3, sous réserve du rejet des surplus dans le réseau public, après autorisation par les services compétents de la communauté de communes ou de la commune concernée ou dans une zone non sensible en cas de fuite ».

Le projet de règlement ainsi que le plan de pré zonage ont été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal, avec la convocation à la présente séance.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier du projet du plan de prévention des risques naturels mouvement de terrain (PPRNMvt) du secteur d'Altkirch.

PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE SOUS LA LIGNE HAUTE TENSION : CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS

Dans le cadre de la mise en place du plan de gestion différenciée sous la ligne haute tension, le conseil municipal a décidé de conclure une convention de mise à disposition de terrain avec l'Association Haies Vives d'Alsace.
Le terrain concerné fera l'objet de l'implanter d'un verger à graines. La Commune, favorable à une telle implantation, a demandé à l'ONF d'étudier la faisabilité de cette dernière, dans le cadre du plan de gestion différenciée sous la ligne haute tension en forêt du Breitholz à Hirsingue. L'ONF a validé cette implantation en soulignant que « l'intérêt de favoriser une telle implantation sur cette emprise est multiple : conservation d'essences locales, maintien voire développement d'une diversité végétale, multiplication des sources de nourriture pour la petite faune et entretien de la végétation sous les lignes. L'entretien du verger à graines par la fauche permettra aussi de lutter contre les espèces exotiques envahissantes ».
Ainsi, l'implantation d'un tel verger est tout à fait positive pour l'accueil des espèces.
Outre l'aspect environnemental, la Commune a intérêt à mettre à disposition de l'Association, le terrain communal lui appartenant sous la ligne. En effet, l'Association se chargera de la plantation mais également de l'entretien des terrains mis à disposition.

DEMARCHE « EAU ET BIODIVERSITE » : SIGNATURE D'UNE CHARTE REGIONALE ET PARTICIPATION A LA DISTINCTION « COMMUNE ET ESPACE NATURE »

Mme Annick GROELLY, adjointe chargée de l'Environnement, de la Vie Sociale, de la Vie scolaire et de la Jeunesse, rappelle à l'assemblée que la protection de la ressource en eau est un enjeu majeur. Lors des mandats précédents, le conseil municipal s'est beaucoup mobilisé sur cette question. Cela s'est traduit par plusieurs actions telles que la protection des captages, l'aménagement de la zone de Wuestweiher, la création de la citerne de récupération des eaux pluviales au COSEC etc.
Il est important de poursuivre cette dynamique et d'engager des actions en faveur de la protection de la ressource en eau. Il s'agira de travailler sur le fleurissement avec la plantation de vivaces, le développement du paillage minéral, d'engager des actions de communication et, à plus long terme d'envisager de faire un projet avec l'école.
La participation à la distinction « Commune et Espace Nature » permet de formaliser le fait que la Commune s'engage dans une telle démarche. Un plan de désherbage des espaces communaux a déjà été réalisé en ce sens. L'idéal est évidemment de conserver la distinction des « 4 fleurs » et d'avoir, en plus, des « libellules ».
M. le Maire précise qu'il s'agit de garder l'aspect floral tout en prenant en compte l'écologie.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, décide d'inscrire la commune à l'opération de distinction «Commune et Espace Nature» au titre de la démarche « Eau et Biodiversité », mise en œuvre par la Région Grand-Est ;

La Croix de la Mission à nouveau présente au **cœur du village**

Erigée depuis 1851 à l'intérieur du cimetière de Hirsingue, la croix de la mission, chère aux Hirsinguoises et aux Hirsinguois, a fait l'objet de travaux de rénovation depuis 2018.
Elle fait partie intégrante du patrimoine communal.

Les travaux de restauration de la croix ont consisté à retailler, à l'identique, la croix et son socle, en pierre calcaire. En effet, ceux-ci présentaient de nombreuses et larges fissures qui ne pouvaient pas être réparées. Le Christ, en fonte, ainsi que les deux statues ont été également restaurées.

Le montant total des dépenses s'élevant à 17 133,20 € HT, la commune a sollicité différents partenaires pour le financement des travaux. Une subvention du Conseil Départemental a été allouée dans le cadre du Fonds de Solidarité Territoriale. La Fondation du Patrimoine a non seulement apporté une contribution financière mais a également permis à la commune de bénéficier d'une aide du Cercle des Mécènes du Sundgau. Elle a ouvert une souscription publique à laquelle des donateurs ont répondu.

L'ensemble de ces aides financières représentant 63,5 % du montant des dépenses, a eu pour effet de ramener la marge d'autofinancement de la commune à 36,5 %.
La croix de la mission, magnifiquement restaurée, a été réimplantée en 2020 non pas à son emplacement initial, au sein du cimetière (la place y étant insuffisante), mais contre le mur en pierres, le long du cimetière, sur la place de l'Eglise. Cet emplacement propice à une meilleure visibilité correspondait au désir de la municipalité de mise en valeur de ce patrimoine, au cœur de notre village.

Les conditions sanitaires n'ont pas encore permis d'organiser officiellement l'inauguration de cette nouvelle croix de la mission.

En attendant et dès à présent, la commune rend hommage au travail admirable réalisé et remercie officiellement les généreux donateurs qui ont contribué à la sauvegarde du patrimoine communal.

Extrait de l'Arrêté N° 50/2020 portant règlementation du bruit sur le ban communal de Hirsingue du 29 septembre 2020

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, débroussailleuses, etc. ne peuvent être effectués **les jours ouvrables que de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30, les samedis que de 9h à 12h et de 14h à 18h, dimanches et jours fériés étant interdits**.

Le non-respect des règles en matière de bruit est susceptible de constituer une infraction relevant des contraventions de 3e classe.
L'intégralité de l'arrêté est consultable en mairie.

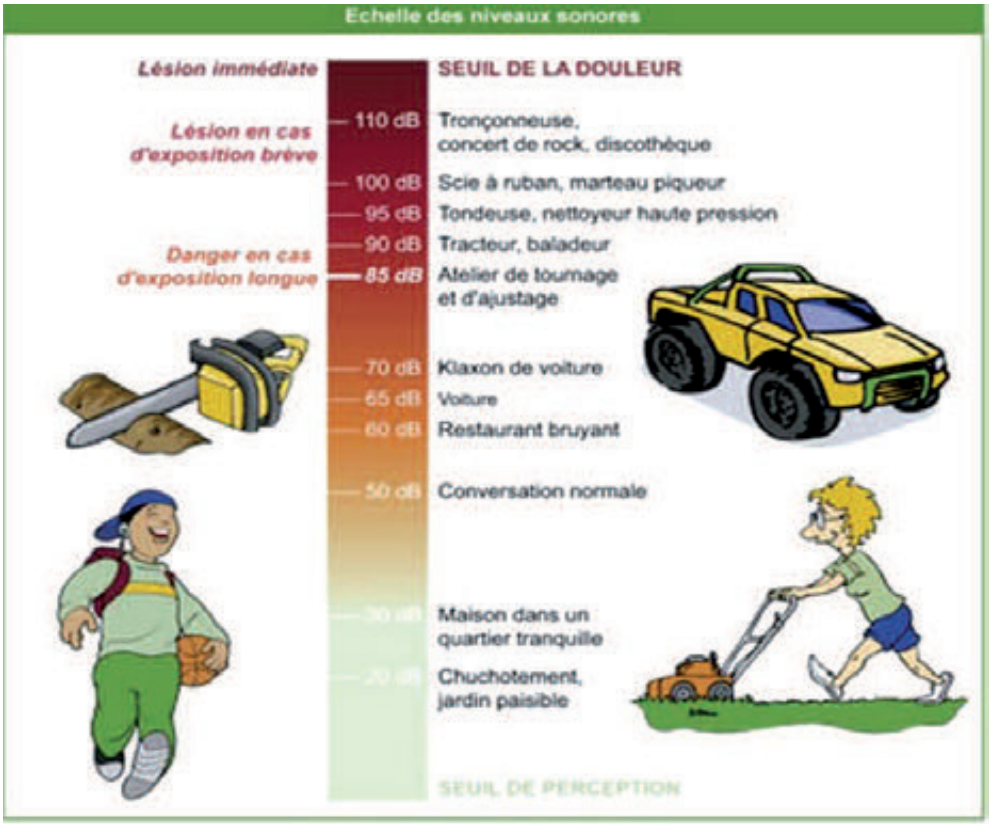

Réaménagement de la rue de Bâle

La Commune de Hirsingue a entrepris des travaux de réaménagement de la rue de Bâle, comprenant la rénovation des réseaux humides, secs et de la voirie.

Les travaux relatifs aux réseaux humides ont débuté en septembre 2020. Le réseau d'assainissement des eaux pluviales a fait l'objet d'une réfection complète, tout comme la protection incendie. Les réseaux d'eau potable et d'assainissement, ont fait l'objet de réparations ponctuelles.

Après un arrêt mi-décembre 2020, les travaux ont repris le 1er février 2021. Cette deuxième phase, actuellement en cours, correspond à la rénovation complète de l'ensemble des réseaux secs. Le réseau téléphonique ainsi que le réseau électrique basse tension seront enfouis. S'agissant de l'éclairage public, de nouveaux candélabres LED seront mis en place pour une diminution de la consommation d'électricité.
En dernier lieu, la voirie sera rénovée.

La chaussée sera d'une largeur de 5,50 mètres. Un trottoir unique de 1,50 mètres de large sera aménagé d'un côté de la rue et des places de stationnement seront créées de l'autre côté, dès que l'espace le permettra.
Des espaces verts seront également aménagés.
Enfin, pour contraindre les véhicules qui empruntent la rue à réduire leur vitesse, des aménagements de sécurité seront réalisés (par exemple, des plateaux seront créés, notamment à l'intersection de la rue de Bâle avec la rue du Roggenberg).

Le coût estimatif global de l'ensemble des travaux est de plus de 860 000 € hors taxes.

Les travaux devraient être achevés à la fin du printemps 2021.

La **Sécurité** dans nos **écoles**

Suite à la réunion de la commission sécurité du 15 octobre 2020, nous avons reçu l'avis « favorable sans aucune prescription » de la sous-préfecture.

Parce que la sécurité de nos enfants n'a pas de prix, la nouvelle municipalité a investi plus de 20 000 euros dans les travaux de mises en conformité, selon les rapports de vérifications réglementaires relatives aux ERP (établissement recevant du public).

Ce résultat a été possible suite à une volonté politique concertée ainsi qu'à l'implication de plusieurs personnes :
- M. David Ahmida, Adjoint technique
- Le service technique de la commune
- M. Schiffli, directeur de l'école
- Les professeurs de l'école
- Les ATSEM
- Les agents d'entretien
- L'intervention rapide des entreprises retenues

Nous ferons le nécessaire pour que toutes les commissions sécurités de nos ERP puissent aboutir au même résultat.

Le Maire

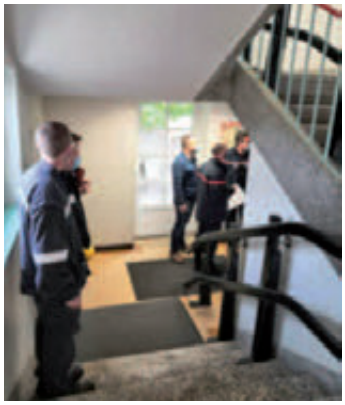

Entretien des **trottoirs** et **caniveaux**

Depuis le 3 février 2021 la commune de Hirsingue s'est dotée d'un arrêté municipal (n°04/2021) prescrivant les mesures d'entretien des trottoirs et des caniveaux. Il est consultable dans son intégralité en mairie.

Cet arrêté précise que chaque propriétaire ou locataire, riverain de la voie publique devra entretenir le ou les trottoirs sur toute la longueur, ainsi que sur toute la largeur, ou s'il n'existe pas de trottoir, sur un espace de 1,40 m de largeur.

L'entretien des trottoirs et des caniveaux portera sur 4 points.

Entretien : En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les feuilles, les fleurs et fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiates, sur les trottoirs jusqu'au caniveau en veillant de ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Le désherbage des trottoirs et caniveaux doit être réalisé par un arrachage ou binage, le recours à des produits phytosanitaires étant strictement interdit. Le nettoyage des trottoirs et des caniveaux comprend non seulement le balayage, désherbage, mais également le démoussage. Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales.

Neige et verglas : par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou les locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons ou immeubles, sur les trottoirs jusqu'au caniveau ou s'il n'existe pas de trottoir, sur un espace de 1,40 m de largeur. La neige déblayée ne devra pas être rejetée sur la chaussée. Elle devra être mise de côté en veillant à ne pas obstruer la circulation piétonne. En cas de verglas, les riverains doivent jeter du sel devant leurs habitations.

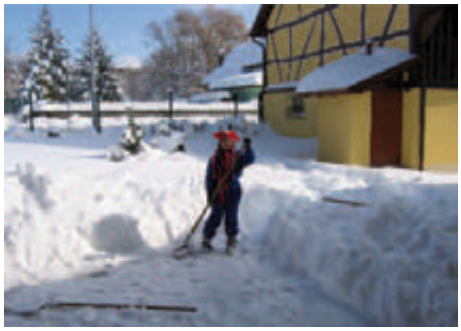

Des bacs contenant du sel sont mis à disposition des habitants dans certaines rues de la commune.

Libre passage : les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur le trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Il est interdit d'effectuer des dépôts de quelque nature que ce soit.

Taille des haies et élagage : les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins, là où la visibilité est indispensable, notamment à l'approche d'un carrefour ou d'un virage. L'élagage des arbres et des haies en bordure des voies publiques incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

A défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet.

La **fibre** est **arrivée** à Hirsingue

Vous souhaitez souscrire un abonnement très haut débit alors rendez-vous sur **www.rosace-fibre.fr** ou flashez le QR-code et laissez-vous guider :

1. tester votre éligibilité **https://www.rosace-fibre.fr/eligibilite/**
2. télécharger la plaquette particuliers **https://www.rosace-fibre.fr/la-fibre/telechargements/**
3. découvrir les offres **https://www.rosace-fibre.fr/la-fibre/les-operateurs/**

14 opérateurs grand public sont clients du réseau Rosace et aucun opérateur n'a de monopole.
Le raccordement de votre logement/entreprise est gratuit. Les dates de commercialisation de leurs offres et les conditions d'abonnement sont fixées par chaque opérateur, indépendamment de Rosace.

Pour toute question, contactez **www.rosace-fibre.fr/contact**

Les chats errants - **Chat alors !!!**

Débat entre les pro-chats et ceux qui soi disant ne comprennent pas l'esprit libre du félin ? Chat alors, il serait vraiment dangereux d'entrer dans ce genre de débat !

La commune de Hirsingue est de plus en plus sollicitée par les habitants qui, incommodés par les nuisances, signalent la présence de chats errants.

Mais il est important de distinguer le chat errant dont le propriétaire ouvre la porte pour le laisser explorer à sa guise les environs, et le retrouver plus tard, aux chats dits « libres » sans attaches.

Selon la législation, il est bon de savoir que dans les deux cas nous parlons de divagation sur la voie publique.

En effet, d'après les textes, le propriétaire ne doit pas laisser son animal errer sans surveillance hors de sa propriété : il est responsable des dégâts qu'il pourrait causer. Sa responsabilité civile ainsi que pénale peut être engagée. En outre, tout chat de plus de 7 mois, né après le 1er janvier 2012, doit être identifié. La notion de divagation des chats est définie par le législateur (article L. 211-23 du Code rural et de la pêche maritime) : « Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui ». Ainsi, la règle du Code civil rend le propriétaire du chat responsable de celui-ci.

Mais pas d'inquiétude, le propriétaire qui a identifié son chat sera contacté par la SPA, partenaire de la commune, le cas échéant. Dans les cas où l'animal n'est pas pucé, le propriétaire inquiet devra spontanément se rapprocher de la SPA et se conformera aux dispositions prévues par la loi.

Dans le deuxième cas de figure, il est important de prendre conscience que les chats dits libres (non pucés et non stérilisés) sont terriblement prolifères. Un couple de chats errant peut engendrer jusqu'à 20 736 chatons en 4 ans. Les chats favorisent les maladies infectieuses comme la griffe du chat, la toxoplasmose…

Il est certain que les cœurs tendres ne résistent pas à la vue d'un chat trop maigre qui n'a apparemment pas assez à manger, et ne peuvent s'empêcher de le ou les nourrir. Sachez qu'il n'est pas permis de nourrir les chats errants. Les règlements Sanitaires Départementaux le soulignent tous.

En nourrissant les chats errants, vous augmentez leur durée de vie et par conséquent vous favorisez leur surnombre. Vous contribuez au développement des nuisances. Nous vous renvoyons à vos responsabilités et à penser à long terme au bien des animaux ainsi que de votre collectivité.

Retirez les sources de nourriture des chats errants. Commencez par vous assurer que votre poubelle ne déborde pas et que son couvercle puisse se fermer correctement. Veillez à ne pas laisser de débris organiques et de restes de nourriture autour de chez vous. Demandez également à vos voisins de s'assurer que leurs poubelles soient bien fermées.

Gardez tout de même en tête que les chats peuvent subsister avec très peu de nourriture et il pourrait donc être impossible d'éliminer entièrement les sources de nourriture du quartier.

Retirez ou obstruez les abris. Pour se protéger de la pluie et du froid, les chats recherchent des espaces secs et chauds. S'ils ne parviennent pas à trouver un endroit qui leur convienne, ils déménageront dans un autre quartier.

Pensez à obstruer la moindre ouverture permettant d'accéder à votre porche ou à vos combles et assurez-vous que la porte de votre abri de jardin soit bien fermée. Retirez les tas de bois et taillez les gros buissons, afin que les chats n'en fassent pas leur maison.

Si vous remarquez que des chats se rassemblent dans un endroit précis de votre jardin, déterminez ce qui constitue leur abri. Puis, bloquez-leur l'accès à cet abri.

Pour couvrir les ouvertures, utilisez du contreplaqué ou du grillage. Ces matériaux sont à la fois bon marché et très efficaces.

Vaporisez votre jardin avec un répulsif à chat du commerce.
Vous trouverez des répulsifs à chats dans la plupart des animaleries et magasins de bricolage.
Les produits sont sans danger et non toxiques pour les chats sauvages, comme pour les chats domestiques.

Contactez la mairie. Si vous ne parvenez pas à contrôler la population féline de votre jardin, vous devrez contacter votre mairie.

Le service responsable vous aidera à prendre les mesures nécessaires pour éloigner les chats errants. Sachez cependant qu'il est fort possible que les chats soient capturés et euthanasiés.

Urbanisme

PC : Permis de construire - DP : Déclaration préalable de travaux - PD : Permis de démolir

Demandeur	Type de la demande	Objet de la demande	Adresse du terrain
FEDERSPIEL Julien 20 rue Gliers - 68560 HIRSINGUE	PC	Modification d'une écurie existante	20 rue Gliers
GEITNER Guillaume et Anaïs 4 rue des Champs - 68560 HIRSINGUE	PC	Construction d'une maison individuelle	49 rue de Bâle
KLEMM Georges 35 rue de Bâle - 68560 HIRSINGUE	DP	Changement de destination d'un garage existant Construction d'un abri de jardin	35 rue de Bâle
SCI M&M'S - SCHICKLIN Emilie 32 rue Raoul Lang - 68560 HIRSINGUE	PC	Construction d'un cabinet médical	Rue de l'Avenir
LORIOL Johany 3 rue des Pêchers - 68560 HIRSINGUE	DP	Mise en place d'un store rétractable	3 rue des Pêchers
STOECKLIN Claude 4 rue Christian Cabrol - 68560 HIRSINGUE	DP	Travaux d'aménagement extérieurs : escalier, terrasse et mise en place de panneaux grillagés	4 rue Christian Cabrol
ANTZ Gérald 5 rue des Saules - 68560 HIRSINGUE	DP	Montage de 18 panneaux photovoltaïques	5 rue des Saules
APEI - 41 rue du Gén. de Gaulle 68560 HIRSINGUE	DP	Création d'une porte-fenêtre à la maison de retraite spécialisée	41 rue du Gén. de Gaulle
SURGAND Fabrice 20 rue du Roggenberg - 68560 HIRSINGUE	PC	Construction d'une maison individuelle	2 rue des Merisiers
LOUYOT Christophe 20 rue Raoul Lang - 68560 HIRSINGUE	DP	Construction d'un abri à bois et d'une clôture	20 rue Raoul Lang
HENGY Renée 1a rue des Bûcherons - 68560 HIRSINGUE	DP	Mise en place d'une pergola	1A rue des Bûcherons
MERGY François 9 rue de Largitzen - 68560 HIRSINGUE	DP	Travaux de réfection de la toiture de la grange Travaux ravalement de façades de la maison d'habitation	9 rue de Largitzen
SUNDGAU COMPOST- ADAM Noël 1 rte de Ruederbach - 68560 HIRSINGUE	PD	Démolition d'un local bureau et d'un appenti	2 route de Ruederbach
SCHICKLIN Denis 6 rue des Mélèzes - 68560 HIRSINGUE	DP	Agrandissement d'un garage	6 rue des Mélèzes
BERRA Jean-Luc 5 rue d'Altkirch - 68560 HIRSINGUE	DP	Création d'une plate forme, mise en place d'une borne recharge électrique et d'une clotûre grillagée	5 rue d'Altkirch
FRICKER Olivier 72 rue du Gén. de Gaulle - 68560 HIRSINGUE	DP	Mise en place d'une clôture	72 rue du Général de Gaulle
SAS ALBISSER LARGOT Mikael 7 rue de Bettendorf - 68560 HIRSINGUE	PD	Démolition totale d'un bâtiment	3 rue des Merles
LIETARD Pierre 10 Imp. du Kleinfeld - 68560 HIRSINGUE	DP	Travaux d'aménagement paysagers	10 Impasse du Kleinfeld
GERST Roland 4 rue du Stade - 68560 HIRSINGUE	DP	Remplacement d'un sas d'entrée existant	4 rue du Stade
MEYER Béatrice 22 rue d'Altkirch - 68560 HIRSINGUE	DP	Travaux de ravalement de façades	22 rue d'Altkirch
CAP SOLEIL 33 avenue Clémenceau - 93420 VILLEPINTE	DP	Pose de panneaux photovoltaïques	8 rue du Château
SUNDGAU COMPOST ADAM Noël 1 route de Ruederbach - 68560 HIRSINGUE	PC	Construction d'un local bureau et pose d'une toiture au-dessus de silos de stockage existants	1 route de Ruederbach
GRONCZEWSKI Cédric 28 Fossé des Flagellants - 68290 MASEVAUX	PC MODIFICATIF	Création d'une terrasse, de murs de soutènement et d'une piscine	4A Impasse du Kleinfeld
JELSCH Christian 18 allée des Saules - 54600 VILLERS LES NANCY	DP	Rénovation du toit, mise en place de vélux et ravalement de façade	8 rue de Bettendorf
HEMMERLIN Frédéric 8 rue Paul Lang - 68560 HIRSINGUE	DP	Remplacement d'un vieux bardage de façade	8 rue Paul Lang
SUNDGAU COMPOST M. ADAM Noël 1 route de Ruederbach - 68560 HIRSINGUE	DP	Modification de façades et aménagement d'une rampe d'accès aux bureaux	1 route de Ruederbach
DEMIR Yusuf 11 rue des Tulipes - 68560 HIRSINGUE	DP	Construction d'un abri de voiture	11 rue des Tulipes
CARMONA Jordan et SCHRUTT Mégane 2 rue de Brunstatt - 68200 MULHOUSE	PC	Construction d'une maison individuelle	Lotissement Bardenhall
Lot 4 - OPUS BAT 55 rue Gunsbourg - 94000 IVRY SUR SEINE	DP	Travaux d'isolation thermique par l'extérieur d'une maison d'habitation existante	1 rue des Tulipes
BOEGLIN Hubert 3 rue du Coteau - 68560 HIRSINGUE	DP	Travaux de crépis de façade, déplacement de la clôture et création d'un abri de jardin	3 rue du Coteau
SCHICKLIN-RUETSCH Emilie 32 rue Raoul Lang - 68560 HIRSINGUE	DP	Réfection de la toiture, mise en place de vélux et remplacement du bardage d'un bâtiment existant	Rue des Bûcherons
SUPANTSCHITSCH Brice 2 rue de la Montagne - 68560 HIRSINGUE	DP	Déplacement d'un abri de jardin prolongé d'un abri ouvert	2 rue de la Montagne
OZVEREN Mehmet 36 Grand Rue - 68130 WALHEIM	PD	Démolition partielle de la toiture d'un bâtiment existant	7 rue de Lattre de Tassigny
CAP SOLEIL – CSE 33 Av. G. Clémenceau - 93420 VILLEPINTE	DP	Installation de panneaux photovoltaïques	5 rue des Violettes
BIRY Fabrice 70 rue du Gén. de Gaulle - 68560 HIRSINGUE	DP	Mise en place d'une piscine enterrée	70 rue du Général de Gaulle
SUPANTSCHITSCH Brice 2 rue de la Montagne - 68560 HIRSINGUE	DP	Construction d'une piscine	2 rue de la Montagne
LATORRE Nicolas 1 rue des Ecoles - 68560 HIRSINGUE	DP	Travaux de ravalement de façades et rénovation de la toiture	1 rue des Ecoles
COMMUNE DE HIRSINGUE 1 Place de la Mairie - 68560 HIRSINGUE	DP	Mise en place d'un abri bus	Rue du Général de Gaulle

Etat civil

Naissances

LUCAS COMPANYS Noélie
née le 29 juillet 2020 à MULHOUSE
Fille de LUCAS Frédéric
et de COMPANYS Coralie, domiciliés à HIRSINGUE – 3 rue des Violettes

RIFF Jade
née le 16 août 2020 à MULHOUSE
Fille de RIFF Arnaud et PEL Méta, domiciliés à HIRSINGUE – 5 impasse du Kleinfeld

SURGAND Noa Camille Benoit
né le 12 septembre 2020 à MULHOUSE
Fils de SURGAND Fabrice
et de SCHMITT Caroline, domiciliés à HIRSINGUE – 20 rue du Roggenberg

STEMMELIN Elio
né le 11 octobre 2020 à MULHOUSE
Fils de STEMMELIN Christopher
et de Victoria VILLEMIN, domiciliés à HIRSINGUE – 13 rue Paul Lang

GEITNER Lily
née le 10 novembre 2020 à MULHOUSE
Fille de GEITNER Guillaume
et de WEBER Anaïs, domiciliés à HIRSINGUE – 4 rue des Champs

BRODBECK Méline
née le 17 décembre 2020 à MULHOUSE
Fille de BRODBECK Joseph
et de DOPPLER Julie, domiciliés à HIRSINGUE – 8 A rue du Roggenberg

ENGUIALE Emma
née le 22 décembre 2020 à MULHOUSE
Fille de ENGUIALE Romain
et de MITON Justine, domiciliés à HIRSINGUE – 24 rue du Roggenberg

DE FARIA Héléna
née le 7 janvier 2021 à MULHOUSE
Fille de DE FARIA Lionel et de Tiffany PORTAL, domiciliés à HIRSINGUE – 10 rue des Ecoles

Mariage

Le 29 août 2020
WEIGEL Richard et REY Corinne
domiciliés à HIRSINGUE – 4 rue du Général de Gaulle

Le 17 octobre 2020
GALMICHE Aurélien et NAHLI Sabah
domiciliés à VILLAGE NEUF – 92 rue Vauban

Le 24 octobre 2020
FUCHS Bernard et OSSELE NDII Christine
domiciliés à HIRSINGUE – 18 rue Leclerc

le 14 novembre 2020
RAEDERSDORF Aymeric et VANOC Murielle
domiciliés à BETTENDORF – 6 rue de Ferrette

le 12 décembre 2020
MAILLOT Matthieu et ENTZ Sandrine
domiciliés à SCHWOBEN – 20 rue des Vergers

Décès

WILDERMUTH née KNECHT Marie-Thérèse
Décédée le 24 août 2020

SURGAND André
Décédé le 26 août 2020

SENGELIN Albert Aloïse
décédé le 24 septembre 2020

BOHRER Jean-Claude
décédé le 25 septembre 2020

SCHUDY Jean Marie
décédé le 5 octobre 2020

MEYER née HENGY Pierrette Marie Anne
décédée le 7 octobre 2020

HERRMANN née WILHELM Odile Eugénie Marie
décédée le 11 octobre 2020

BRUAT née FELLMANN Alphonsine
décédée le 21 octobre 2020

SCHMITT Jean Charles
décédé le 8 novembre 2020

HOFFSTETTER née WITT Bernadette
décédée le 25 novembre 2020

SPECKLIN Pierre Joseph
décédé le 27 novembre 2020

ITTY Antoine
décédé le 5 décembre 2020

GUIDEMANN Henri
décédé le 19 décembre 2020

SCHICKLER Geneviève
décédée le 21 décembre 2020

FISCHER Antoine
décédé le 22 décembre 2020

REINHARD Marie Louise née SCHUELLER
décédée le 16 janvier 2021

ELBISSER Lucie née ZURBACH
décédée le 18 janvier 2021

SCHMITT Marie Antoinette née JELSCH
décédée le 15 février 2021

LEQUIN Jacqueline Marie Eugénie née BERNIER
décédée le 16 février 2021

De nouveaux défis pour le CCAS

A chaque nouvelle mandature municipale, le **Centre Communal d'Action Sociale** est renouvelé. Établissement public communal, il intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales.
Sous la présidence du Maire, il comporte à Hirsingue 12 membres : 6 membres élus au sein du conseil municipal et 6 membres désignés par le maire représentant les personnes fragiles dans le village.
Pendant de nombreuses années, les actions sociales du CCAS ont priorisé l'insertion en créant et gérant le chantier d'insertion « La Passerelle » ; Ce fut un beau challenge !
Maintenant cette structure « vole de ses propres ailes » sous forme associative. La commune continue de la soutenir en proposant des contrats ponctuels dans certains domaines (entretien du parc, des espaces verts ...).

Afin d'orienter nos nouvelles actions au plus proche des besoins de la population, vous avez été sollicités pour répondre à une enquête de besoins sociaux. Merci aux 130 personnes ou familles qui ont répondu.
Cette enquête nous conduit à cibler trois domaines d'actions prioritaires :

- le soutien aux personnes seules, fragilisées, cette problématique étant accentuée dans la période sanitaire actuelle.
- Le besoin de (re)créer du lien social , de la convivialité.
- Les actions en faveur de notre jeunesse

L'ensemble des résultats de l'enquête fera l'objet d'une communication ultérieure.
Dans le cadre de ce renouveau, un grand merci à Jean Schicklin pour avoir créé notre nouveau logo :
symbolisant le lien, l'ouverture à l'autre, l'entraide.

Les membres du CCAS :
Président : Grienenberger Christian
Membres désignés: Dugour Raphaël- Hinckel Bernard- M'Chaita Ahmed- Nussbaumer Nadine - Peter Gaby- Waltz Marie Thérèse
Elus : Bientz Nathalie -Buchon Emilie- Groelly Annick-Keller Stéphanie-Schicklin Jean- Schweitzer Raymond-

Groelly Annick
Vice présidente du CCAS

Pour joindre le CCAS téléphoner à la mairie ou envoyer un messsage :a.groelly.hirsingue@orange.fr

Association Foncière de la Commune de Hirsingue

Suite aux dernières élections municipales, une modification du bureau est intervenue.

Il est dorénavant composé de Monsieur le Maire membre de droit, des représentants des agriculteurs, des propriétaires fonciers et d'un représentant de la direction départementale des territoires.

Président : André MARTIN
Vice-Président : Jean SIRLIN

Membres de droit :
Christian GRIENENBERGER, Maire
Représentant de la Direction Départementale des Territoires

Assesseurs : Claude SCHILB, Gérard LEQUIN, Bernard FROBERGER, Noel ADAM, Thierry BRAND, Benoit LIDY, Philippe SPECKLIN.

Le bureau de l'Association Foncière est élu pour 6 ans. Le renouvellement est programmé pour 2022.

Réalisations 2020 :

1. Rénovation de 2 chemins d'exploitation :

Le chemin Schoerrenbergweg a été rénové sur 400 mètres et celui du Largitzenweg sur 600 mètres, pour un coût total de 10 688 €

2. Plantations de 8 arbres fruitiers:

Après une préparation du terrain par le service technique de la Commune de Hirsingue, Aloyse RUETSCH et André MARTIN ont planté les 8 arbres fruitiers sur un terrain appartenant à l'Association Foncière, au lieu-dit Straengenmatten.
Les anciens arbres disparaissent peu à peu sur notre territoire péri- urbain suite aux méthodes de cultures qui ont évolués. Ces nouvelles plantations permettront de donner un coup de pouce à la biodiversité de notre environnement.

Information :

Au courant du mois de septembre 2021 une opération d'élagage et de débroussaillage aura lieu le long des chemins d'exploitations. Ces travaux risquent de surprendre certains promeneurs. Cette opération est réalisée tous les 10 ans et est inévitable pour le passage des engins agricole.

La reprise de la végétation printanière permettra de faire disparaitre ces cicatrices.

Pour toute information, vous pouvez contacter M. André MARTIN, Président

Illustration des effets d'une opération d'élagage

Information **masque - Covid 19**

Suite aux nouvelles directives gouvernementales, nous vous informons que les masques "LANG" distribués par la commune ne répondent plus aux normes sanitaires.

L'EAU EST UN BIEN COMMUN PRÉCIEUX. LA PROTÉGER EST UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

LA COMMISSION ENVIRONNEMENT DE LA COMMUNE A DEUX MISSIONS : ELLE TRAITE AVEC M. FELLET, AGENT FORESTIER ONF, DE LA GESTION DE NOS ESPACES FORESTIERS ET MÈNE UNE RÉFLEXION AUTOUR DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX POUR NOTRE COMMUNE ET LES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE.
DE BEAUX PROJETS SONT EN COURS, INITIÉS PAR L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ, SOUS L'IMPULSION DE M. MARTIN ANDRÉ.

LE PROJET DE RENATURATION SOUS LA LIGNE HAUTE TENSION

Un comité de pilotage s'est constitué et s'est réuni au mois de décembre. Les premiers travaux ont commencé et une convention de mise à disposition de terrain a été signée avec l'association Haies Vives d'Alsace pour l'implantation d'un verger à graines. Ce verger permettra la conservation d'essences locales, le maintien voire le développement d'une diversité végétale, une multiplication des sources de nourriture pour la petite faune et l'entretien de la végétation sous les lignes. L'entretien du verger à graines par la fauche permettra aussi de lutter contre les espèces exotiques envahissantes.

LA GESTION DIFFERENTIÉE DES ESPACES VERTS

Nous avons la volonté de valoriser le travail déjà accompli dans la préservation de la biodiversité, la restauration des ressources en eau, et l'entretien des espaces verts au naturel. La commune est engagée depuis de nombreuses années dans la démarche de suppression des produits phytosanitaires.
Notre objectif est d'accentuer les efforts dans la gestion de la ressource en eau, de passer à 0% de produits phytosanitaires.
Des actions concrètes sont prévues afin de réduire la consommation d'eau pour le fleurissement. Ce travail est mené en collaboration étroite avec M. David AHMIDA adjoint au Maire, et l'ensemble des services techniques.

Commune nature
Démarche ZÉRO PESTICIDE

AFIN DE SOUTENIR ET DE VALORISER CES ACTIONS, NOUS AVONS RELANCÉ LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE À LA DISTINCTION « COMMUNE NATURE ».

LES MEMBRES DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT :
GROELLY ANNICK - GRIENENBERGER CHRISTIAN - DUPONT SYLVIE - KELLER STEPHANIE - LOUYOT CHRISTOPHE - SCHICKLIN JEAN - METERY ISABELLE - FINK PASCAL

La démarche commune nature

Depuis de nombreuses années une politique engagée

De nombreux projets pour la préservation de la ressource en eau, l'eau potable, la protection des captages, la mise en place d'un réservoir de récupération d'eau au complexe sportif.

Des actions variées pour la préservation de la biodiversité, création de mares, vergers, de zone humide, sensibilisation des écoles, parc nature, réfection des berges du Feldbach...

ACTUELLEMENT

Démarrage du projet de renaturation sous la ligne haute tension, initié par l'ancienne municipalité : réintroduire de la biodiversité dans la zone.

NOS ENGAGEMENTS POUR CETTE ANNÉE

0 produits phyto - Accentuer les économies d'eau pour le fleurissement - Communiquer sur notre démarche vers les habitants - Sensibiliser les acteurs locaux

EN PROJET

Une réflexion concertée de l'ensemble de l'équipe municipale et des services techniques autour d'une politique engagée en faveur du 0 pesticide, d'un fleurissement plus «durable» d'économies d'eau pour l'arrosage.

Plus d'infos :
www.eau-rhin-meuse.fr
www.eau-seine-normandie.fr
www.grandest.fr

Vers un avenir de plus en plus respectueux de notre environnement

Club **Atout Cœur**

Après la première période de confinement et la pause estivale, les adhérents du Club Atout Cœur ont retrouvé leurs activités dès le 2 septembre 2020 avec une immense satisfaction. Crise sanitaire oblige, nous avons établi un protocole sanitaire strict que tous ont respecté avec rigueur, et je les en remercie. La chorale a repris ses répétitions dans la grande salle René BAUMANN, plus vaste, permettant des écarts de plus d'un mètre cinquante entre chaque choriste masqué, les partitions étant projetées sur grand écran.

Les gymnastes ont retrouvé le COSEC et ses grands espaces autorisant là aussi une distanciation suffisante. Même la belote a retrouvé ses adeptes avec un nombre de participants limité en raison de l'espacement des tables.
Nous avons même réussi à organiser un repas au Glockabrunna, soutenant ainsi le commerce local.

Le deuxième confinement a mis un terme à ces moments de convivialité, et le programme établi pour le premier trimestre s'en est trouvé remis en question. Ainsi l'AG prévue le 21/01 est reportée au mois de mars. Le repas prévu le 28 février à l'auberge des trois vallées sera certainement remis à plus tard, ainsi que les concours de belote programmés les 4/2 et 4/3/21.
Nous attendons avec impatience et optimisme des jours meilleurs, et incitons nos adhérents à se faire vacciner, afin de retrouver cette si belle liberté de décider par soi-même d'aller et venir.

Caritas Hirsingue

Accueillir un enfant en vacances avec Caritas

Caritas Alsace lance un appel à toute famille disposant d'un peu de temps libre en été pour devenir famille de vacances.
Etre famille de vacances c'est ouvrir les portes de sa maison à un enfant qui ne pourrait pas partir en vacances autrement. C'est lui offrir du temps, des découvertes, de l'échange en partageant tout simplement son quotidien. Maria*, partie pour la 4e année consécutive dans la même famille de vacances témoigne: *« Je retournerai dans cette famille car je l'adore ! Le chalet, la balançoire, la tranquillité… tout est bien là-bas n'importe ce qui se passe ! ».*
Des balades dans la nature, des jeux de société, des confitures faites ensemble… des plaisirs aussi simples suffisent à rendre les vacances inoubliables pour les enfants et pour les familles qui les accueillent aussi, comme le témoignent Noémie et Gautier, famille de vacances en juillet dernier : *« Nous gardons un bon souvenir de cette première expérience d'accueil familial de vacances. Nous avons eu la chance que les deux filles s'entendent très bien. Mis à part l'une ou l'autre sortie, nous n'avons rien proposé de vraiment extraordinaire mais les filles semblent avoir apprécié des plaisirs simples comme la lecture dans le jardin, le feu de camps ou une nuit sous la tente à côté de la maison. »*
Cet été, **l'accueil est possible du 9 au 23 juillet ou du 23 juillet au 6 août**. Les enfants qui partent ont entre 6 et 11 ans.
Les bénévoles de l'équipe Accueil Familial de Vacances soutiennent les familles de vacances avant, pendant et après la venue des enfants. Des sorties communes sont également organisées pendant le séjour.

L'Accueil Familial de Vacances, c'est du bonheur partagé. Il faut juste oser…

Contact : Haut Rhin : Valeria Braunstedter, animatrice, **v.braunstedter@caritas-alsace.org** , 06 23 08 69 75
Bas-Rhin : Biruté Abeciunaite 07 78 41 69 83, **b.abeciunaite@caritas-alsace.org**
Et sur Facebook : AFV

Association de **Pêche** et **Loisirs** Hirsingue/Heimersdorf

2021 est l'année de la réouverture de la pêche dans notre étang le Krummweiher, après une pause de trois ans suite à sa réhabilitation.

Pour le respect du poisson, de nouvelles règles ont été décidées :
pêche sans ardillon hameçon de 10 maximum pêche en no kill

A partir du dimanche 7 février 2021, les cartes seront en vente au chalet, tous les dimanches matin de 10h à 12h. Un exemplaire du règlement sera remis à chaque nouveau membre.

Tarifs :
carte annuelle pour la carpe = 60 €
(pêche ouverte tous les jours de la semaine)

carte journalière le dimanche = 10 €
(sur réservation et ouverte uniquement aux connaissances et amis de l'A.P.L.)

carte pour le carnassier seul = 70 €

offre groupée (carpes et carnassiers) = 120 €

Les dates de nos manifestations et de l'ouverture officielle de la pêche, seront communiquées ultérieurement, selon les mesures sanitaires.

Contact : Le Président, Christophe BOEGLIN, 25 rue d'Altkirch 68560 HIRSINGUE Tél 03 89 07 16 30
Toutes les informations sur notre page Facebook : APL Krummweiher Hirsingue/Heimersdorf

Amicale des **Donneurs de sang** bénévoles de Hirsingue

L'amicale des donneurs de Sang bénévoles de Hirsingue, remercie les personnes de Hirsingue et Heimersdorf et des alentours, qui se sont présentées aux 4 collectes de sang en 2020 et particulièrement les jeunes à partir de 18 ans.

Il ne s'agit pas de baisser les bras, c'est pourquoi nous lançons un appel à toutes les personnes de 18 à 70 ans, en bonne santé. Venez nombreux aux collectes de sang, emmenez un parent, un ami...ce geste est un don de soi, un acte de solidarité et peut sauver des vies humaines. Les jeunes à partir de 18 ans sont particulièrement concernés. Que celles ou ceux qui ne peuvent plus donner, encouragent une autre personne à faire ce geste. Le besoin quotidien dans la grande région Est de 1500 poches !! Merci pour votre démarche.

L'amicale recrute des jeunes membres actifs pour renouveler ses effectifs et la continuité de l'association.
(Renseignements au tél. : (03.89.40.51.01 / jean.logette@gmail.com)

Lors de l'Assemblée Générale 2020 un nouveau comité (rajeuni) a été élu. Merci aux nouveaux participants.

Les prochaines collectes de sang auront lieu aux dates suivantes :

- **MERCREDI, 12.05.2021 à HEIMERSDORF**
- **VENDREDI, 16.07.2021 à HEIMERSDORF**
- **VENDREDI, 15.10.2021 à HIRSINGUE**

Au Foyer Club, rue du Cercle de 16h30 à 19h30

Les **Copains** des **Vieux Volants** du **Sundgau**

Info route sécurité
Les pneus

A partir du 1er novembre 2021, chaînes ou pneus hiver seront obligatoires en zones montagneuses.
2 ou 4 pneus neige : combien de pneus hiver chausser ?
Beaucoup de conducteurs se demandent combien de pneus hiver ils doivent acheter. Faut-il monter 2 ou 4 pneus neige sur son véhicule ?
Contrairement aux idées reçues, il est recommandé de toujours monter les pneus hiver par 4.
En hiver : vous pouvez monter des pneus hiver avec un indice de vitesse inférieur à celui prévu par le constructeur. Dans ce cas, signalez-le avec une étiquette (oui oui c'est la loi...).
A noter que les pneus cloutés sont utilisables uniquement du 11 novembre jusqu'à fin mars.

Le montage : il est interdit de monter des pneus de structures différentes sur un même véhicule. Vous pouvez mettre des pneus de types différents à l'avant et à l'arrière de votre voiture, mais jamais sur un même essieu. (Arrêté du 24/10/94). Les dimensions indiquées sur le flanc doivent correspondent au véhicule.

L'usure : la profondeur de la structure du pneu ne doit pas être inférieure à 1,6 millimètre. Auquel cas, le pneu doit être changé. (Arrêté du 18/09/91).
La différence d'usure entre deux pneus situés sur un même essieu ne peut pas dépasser 5 millimètres.

L'état du pneu : il doit être bon,
A savoir : pas de déchirure profonde, de toile visible, de coupure…

Quelles sont les sanctions en cas de pneus non règlementaires ?
Évidemment, si la loi n'est pas respectée, le conducteur s'expose à des punitions.
Selon la gravité du cas, les sanctions varient.
Elles peuvent aller jusqu'à une contravention de 4e classe, ce qui équivaut à une amende simple de 135€ et qui peut s'élever à 375 € si elle est majorée.

Président, Michel Jacquemin
Email: lesvieuxvolants@orange.fr

Bonne route.

Amicale des **Sapeurs-Pompiers** de Hirsingue

Le début des Sapeurs-Pompiers de HIRSINGUE date du 17 juillet 1825.

Une décision Municipale crée une compagnie de Sapeurs-Pompiers et fixe à chaque groupe qui compose ce premier corps son travail et ses responsabilités. A l'époque, la direction du Corps est confiée au Maire et son Adjoint.

Une prime de 3 francs est également offerte par la Commune au pompier, qui lors d'un incendie, arrive le premier pour atteler les chevaux.

Mais ce n'est qu'en 1885 qu'enfin les premiers statuts sont rédigés et enregistrés au tribunal. Le Corps des Sapeurs-Pompiers compte alors 74 membres placés sous le commandement du capitaine Emile KIRCHHOFFER.

Aujourd'hui, notre « Amicale de Sapeurs-Pompiers de HIRSINGUE », riche de cette histoire et tant de mémoires, a pour but de resserrer chaque jour davantage les liens qui unissent les Sapeurs-Pompiers pour lesquels les conditions en intervention sont des plus éprouvantes.

Notre Amicale mène de nombreuses activités comme honorer notre patronne la « Sainte Barbe », la vente des calendriers, la logistique lors des cérémonies, l'organisation de compétitions sportives, la transmission de l'histoire et la conservation du patrimoine, ainsi que toutes sortes de divertissements qui réunissent les troupes.

Notre association se fait aussi un point d'honneur à participer aux manifestations de la Commune afin de garder aussi cette proximité qui nous tient à cœur, avec tous les habitants. A chaque fois, c'est l'occasion d'échanger et partager un bon moment.

Nous vous souhaitons à tous de prendre soins de vous de nous retrouver lors d'une prochaine manifestation.

Lunettes Sans Frontière

association caritative domiciliée à Hirsingue depuis 1974.

Cette association a été créée par le Père François-Marie MEYER du couvent des Capucins de Hirsingue et est aujourd'hui présidée par M. SCHICKLIN Denis.
C'est une quarantaine de bénévoles qui œuvre au quotidien pour récolter, trier, nettoyer et expédier des lunettes en France et dans le monde entier.

Il y a plusieurs façons de contribuer à leur action en envoyant :
- Des lunettes en bon état sans étui,
- Des lunettes de soleil,
- Des appareils de corrections auditives,
- Des dons à L.S.F (déduction fiscale).

Vous pouvez également organiser des collectes dans vos entreprises, associations ou établissements scolaires ou devenir membre de L.S.F ou adhérent actif et bénévole.

Pour tout renseignement complémentaire :
lunettes-sans-frontière.fr
41, rue du Général de Gaulle - 68560 HIRSINGUE
03.89.07.17.5

1 Notre espace de travail dans les locaux du Foyer Cuny

2 Nos envois de lunettes en France au cours de l'année 2020

Des associations de solidarité et des institutions municipales ou départementales sollicitent de plus en plus souvent *Lunettes Sans Frontière* pour fournir des lunettes à des personnes démunies. *LSF* est particulièrement sensible aux demandes concernant des enfants. Parmi les associations, citons entre autres :

Restos du Coeur, Croix Rouge, Médecins du Monde, Médecins de rue, Samu Social, Centres d'Hébergements d'Urgence, Paroles de Femmes, Armée du Salut, Emmaus, Caritas ...

3 Voici pour finir des informations reçues au cours de l'année 2020, provenant de partenaires qui oeuvrent dans divers pays du monde:

Association Afrique Vouloir Ensemble Construire (A.V.E.C.)

Présidente : Madame Arlette RICHARD

L' association A.V.E.C a permis la réfection de l'école de Thiès (Sénégal).

L' Association de Thann : RÊVES NÉPALAIS

En novembre 2019, cette association a conduit une mission à Tapting au Népal, à 3000 m d'altitude, à proximité de l'Everest.

Avec l'aide de deux médecins népalais, le Dr Pierre Stockel a procédé à des consultations médicales, dont 504 examens de la vue.

194 paires de lunettes de vue ont été distribuées gratuitement.

Afdi du Haut-Rhin : Agriculteurs français et développement international

Afdi est partenaire du Comité Local de Concertation des Ruraux de Yanfolila au Mali.

Le comptable du CLCR de Yanfolila porte les lunettes fournies par Lunettes sans Frontière

Association pour le Développement de Médina Gounas (ADMG) Dakar-Sénégal

Dans la banlieue pauvre de Dakar, des patients toujours plus nombreux se pressent sur les lieux de distribution des lunettes.

Notre correspondant, Monsieur Thiam MBACKE, président de l'ADMG, organise ces distributions depuis plusieurs années en s'assurant de la participation des autorités locales.

La collaboration de LSF avec Monsieur Thiam Mbacke, dont nous connaissons et apprécions le sérieux, nous confirme que notre approche est adaptée à des situations où les personnes qualifiées (ophtalmologistes, opticiens etc...) font défaut.

Association REYMA-ONG (Togo)

L'association togolaise Reyma Ong gère un site autonome à Agbélouvé.
Ce site comprend un orphelinat, une boulangerie et un point de lunetterie.

Un opticien collabore à la mise en place du point de lunetterie.

LSF lui fournit des montures qu'il équipe de verres neufs.

Du personnel local sera formé sur place afin de pérenniser la structure.

Association d'Orthoptistes EyeNeedView (Val de Marne)

Depuis 2014, LSF soutient cette ONG qui se rend chaque année au Kenya, dépiste des pathologies et fournit gratuitement les lunettes adaptées.

1300 paires de lunettes ont été distribuées dans différents villages, au cours de la mission de février 2020.

La **Passerelle**, un cocktail **"d'étonnants" personnages**

L'association La Passerelle a été créé en octobre 2019 d'une volonté commune
entre le chantier et la municipalité d'Hirsingue de détacher La Passerelle du CCAS.

Cette aventure est devenue réalité au 1er janvier 2020 et le chantier est à présent indépendant. Les Président et Vice-Président de notre association sont respectivement messieurs Nicolas GRASSLER et Emmanuel KETTELA ; 14 membres actifs partagent leurs compétences sur de nombreux points dont 4 membres du conseil municipal de la Commune de Hirsingue.
Malgré tout, la Commune reste un partenaire fort de La Passerelle et un client important. Nous sommes dépositaires d'une volonté commune qui est autant dirigée vers l'humain et le monde du vivant au sens large, l'Homme au coeur de son environnement naturel, professionnel, social et le plaisir de créer de l'interaction entre tout cela.

La Passerelle recrute son personnel de terrain sur tout le territoire du Sundgau.
Elle emploie actuellement 5 permanents et 18 personnes en insertion soit 23 personnes dont 7 habitants d'Hirsingue. Nous proposons de découvrir des métiers aussi divers que le maraîchage, l'entretien des espaces verts, la rénovation d'intérieur et la transformation de nos produits maraîchers.
Les salariés sont encadrés par une équipe de permanents : trois encadrants
techniques, une assistante administrative et une directrice.

Nos clients sont des communes, des entreprises et des particuliers.
Nous produisons également des plants, des légumes, des fleurs et des aromatiques dans le respect de la nature ainsi que des fruits et petits fruits. Cette production conduite en agroécologie se trouve en vente sur notre site et dans nos locaux : un appel suffit pour que la commande soit prête et livrée sur Hirsingue grâce à nos véhicules électriques.
Il en va de même pour les activités de rénovation et l'espace vert : après un premier contact téléphonique, nous rencontrons le client afin de déterminer ses besoins au plus près de son budget et de ses contraintes.
En parallèle, nous travaillons le projet professionnel des salariés en insertion ainsi que l'adaptation au poste si nécessaire, les savoir être, savoir-faire et la bonne humeur dans un esprit bienveillant et respectueux de l'autre et de l'environnement.

Les **grands anniversaires** 2021

ALBISSER née MULLER Marie Odile			
54 rue du Général de Gaulle - HIRSINGUE	03/05/1936	85 ans	
ANSEL née PFIFFER Eliane			
5 rue du Roggenberg - HIRSINGUE	02/09/1937	84 ans	
ANSTETT née SPECKLIN Irène			
14 rue des Roses - HIRSINGUE	29/07/1935	86 ans	
ANTZ Bernard			
17 rue Leclerc - HIRSINGUE	13/11/1940	81 ans	
BACH Laurent			
4 rue des Hirondelles - HIRSINGUE	04/10/1938	83 ans	
BANNWARTH René			
25 rue des Tilleuls - HIRSINGUE	27/06/1934	87 ans	
BAYSANG Jean-Georges			
14 rue du Chemin de Fer - HIRSINGUE	15/06/1938	83 ans	
BERANEK Joseph			
19 rue d'Altkirch - HIRSINGUE	19/01/1938	83 ans	
BERANEK née HUBER Huguette			
19 rue d'Altkirch - HIRSINGUE	23/05/1940	81 ans	
BERGER Denise			
EHPAD d'ALTKIRCH	09/05/1936	85 ans	
BERNHARD née COLLET Maria			
2 A rue du Docteur Paul Meyer - HIRSINGUE	09/04/1928	93 ans	
BIGENWALD née VIEY Suzanne			
EHPAD DANNEMARIE	29/10/1924	97 ans	
BINET Daniel			
9 rue des Mélèzes - HIRSINGUE	30/08/1937	84 ans	
BINET née TRICART Rolande			
9 rue des Mélèzes - HIRSINGUE	12/08/1938	83 ans	
BIOTTI Marie-Charlotte			
29 rue du Général de Gaulle - HIRSINGUE	17/05/1937	84 ans	
BITSCH née SCHUELLER Jeanne			
8 rue d'Altkirch - HIRSINGUE	17/05/1935	86 ans	
BITTIGHOFFER Marie Antoinette			
3 rue Leclerc - HIRSINGUE	31/05/1926	95 ans	
BLOCH René			
3 A rue du Docteur Paul Meyer - HIRSINGUE	11/10/1933	88 ans	
BOEGLIN Antoine			
28 rue du Roggenberg - HIRSINGUE	21/09/1932	89 ans	
BOEGLIN Raymond			
6 rue Montjoie - HIRSINGUE	09/02/1940	81 ans	
BOEGLIN née MULLER Georgette			
9 rue de Bâle - HIRSINGUE	18/08/1937	84 ans	
BONNARD Yves			
7 rue de l'Arc - HIRSINGUE	18/10/1937	84 ans	
BONNARD née ECKENSPILLER Marguerite			
7 rue de l'Arc - HIRSINGUE	31/03/1927	94 ans	
BOUDEY Etienne			
54 rue du Général de Gaulle - HIRSINGUE	26/12/1924	97 ans	
BRAND Antoine			
4 rue des Hirondelles - HIRSINGUE	25/11/1937	84 ans	
BRAND Nicole			
54 rue du Général de Gaulles - HIRSINGUE	12/11/1937	84 ans	
BRODBECK née WIRA Thérèse			
6 rue des Tulipes - HIRSINGUE	01/07/1935	86 ans	
BRUAT Germain			
2 rue du Stade - HIRSINGUE	13/07/1929	92 ans	
BRUAT née FELLMANN Alphonsine			
2 rue du Stade - HIRSINGUE	27/02/1932	89 ans	
BRUNNER née BACH Marie-Rose			
EHPAD Dannemarie	03/07/1929	92 ans	
BUCHON née VANESSON Monique			
EHPAD - SAINT-LOUIS	05/11/1931	90 ans	
BURGERMEISTER née RIAT Jacqueline			
74 rue du Général de Gaulle - HIRSINGUE	24/12/1939	82 ans	
CELEBI Aziz			
8 rue des Primevères - HIRSINGUE	01/02/1934	87 ans	
CELEBI née KAYA Hanim			
8 rue des Primevères - HIRSINGUE	01/01/1931	90 ans	
COLIN Olga			
EHPAD du GHRMSA d'ALTKIRCH	20/07/1941	80 ans	
COUFFIN née JELSCH Antoinette			
23 rue de l'Ill - HIRSINGUE	05/07/1935	86 ans	
DALLUNG Romain			
55 rue du Général de Gaulle - HIRSINGUE	23/08/1936	85 ans	
DIEBOLD née CHARRIER Denise			
EHPAD - SAINT-LOUIS	19/10/1929	92 ans	
DIETSCH née MERGY Marthe			
EHPAD - WALDIGHOFFEN	02/07/1933	88 ans	
DISSER Marie-Thérèse			
14 rue de la Synagogue - HIRSINGUE	10/07/1926	95 ans	
DOPPLER Fernand			
7 rue des Tilleuls - HIRSINGUE	18/02/1936	85 ans	
ECKENSPIELLER née FROBERGER Marie-Thérèse			
EHPAD - WALDIGHOFFEN	21/09/1932	89 ans	
ENDERLIN née LEVER Odette			
6 rue de la Synagogue - HIRSINGUE	04/08/1931	90 ans	
FEDERSPIEL André			
8 rue des Roses - HIRSINGUE	15/07/1933	88 ans	
FEDERSPIEL Paul			
13 rue de Lattre de Tassigny - HIRSINGUE	18/11/1934	87 ans	
FEDERSPIEL née BOEGLIN Cécile			
8 rue des Roses - HIRSINGUE	05/04/1935	86 ans	
FEDERSPIEL née ECKENSPIELER Marie-Madeleine			
13 rue de Lattre de Tassigny - HIRSINGUE	13/09/1941	80 ans	
FILIPPUTTI née HARTMANN Marcelle			
2 rue du Roggenberg - HIRSINGUE	03/09/1931	90 ans	
FRELECHOUX François			
3 rue de l'Ill - HIRSINGUE	03/12/1938	83 ans	
FRELECHOUX née FREUND Francine			
3 rue de l'Ill - HIRSINGUE	04/03/1940	81 ans	
FRELECHOUX née WALTER Ernestine			
2 rue des Tulipes - HIRSINGUE	18/05/1933	88 ans	
FROBERGER Joseph			
34 rue d'Altkirch - HIRSINGUE	07/04/1931	90 ans	
FROBERGER née HEMMERLIN Marie Madeleine			
EHPAD - DANNEMARIE	18/04/1929	92 ans	
FUCHS née JELSCH Mathilde			
16 rue Leclerc - HIRSINGUE	14/03/1941	80 ans	
GEHRKE née ROCCHI Jeanne			
4 rue d'Altkirch - HIRSINGUE	18/10/1936	85 ans	
GOEPFERT née FEDERSPIEL Marcelline			
EHPAD - WALDIGHOFFEN	11/03/1930	91 ans	
GRIENENBERGER Marie-Thérèse			
54 rue du Général de Gaulle - HIRSINGUE	22/12/1930	91 ans	
GROSS René			
74 rue du Général de Gaulle - HIRSINGUE	14/08/1940	81 ans	
GUIDEMANN André			
11 rue de l'Ill - HIRSINGUE	31/03/1940	81 ans	
GUIDEMANN née METZGER Marguerite			
11 rue de l'Ill - HIRSINGUE	04/02/1939	82 ans	
GUIDEMANN née TOGNOL Monique			
4B rue du Docteur P. Meyer - HIRSINGUE	11/08/1941	80 ans	
HAEFFELIN née MEISTER Hélène			
2 rue Gliers - HIRSINGUE	17/08/1930	91 ans	
HAEGY née JELSCH Albertine			
EHPAD - SIERENTZ	06/08/1928	93 ans	
HAUPERT née NICK Marie Jeanne			
7 rue des Violettes - HIRSINGUE	01/09/1932	89 ans	
HELL née GRABER Marie Madeleine			
1 rue de l'Ill - HIRSINGUE	17/08/1938	83 ans	
HEMMERLIN Lucien			
24 rue de Bâle - HIRSINGUE	29/07/1925	96 ans	
HENGY née REIN Marguerite			
EHPAD - WALDIGHOFFEN	12/04/1932	89 ans	
HENGY née SPECKLIN Madeleine			
21 rue de Ferrette - HIRSINGUE	02/03/1930	91 ans	
HERR Gertrude			
EHPAD du GHRMSA d'ALTKIRCH	24/06/1941	80 ans	
HERRMANN Charles			
19 rue de l'Ill - HIRSINGUE	13/12/1933	88 ans	
HOFFSTETTER née GROSHEITSCH Marguerite			
11 rue de Bâle - HIRSINGUE	27/02/1936	85 ans	
ITTY née HILT Elisabeth			
37B rue de Bâle - HIRSINGUE	23/09/1940	81 ans	
JAEGLE Roland			
54 rue du Général de Gaulle - HIRSINGUE	22/04/1940	81 ans	
JELSCH née SPECKLIN Nicole			
21 rue Leclerc - HIRSINGUE	05/12/1934	87 ans	
JOERGER née SENGELIN Jeanne			
EHPAD - DANNEMARIE	24/07/1930	91 ans	
JUND Eugène			
EHPAD - DANNEMARIE	27/10/1925	96 ans	
JUND née GRUNENWALD Odile			
62 rue du Général de Gaulle - HIRSINGUE	21/11/1930	91 ans	
KAYSER née ELLENBACH Francine			
22 rue de Bâle - HIRSINGUE	5/06/1941	80 ans	
KEMPF Gérard			
3B rue du Dr Paul Meyer - HIRSINGUE	11/08/1941	80 ans	
KLEMM Claude			
9 rue du Cercle - HIRSINGUE	03/11/1941	80 ans	
KLEMM Georges			
35 rue de Bâle - HIRSINGUE	19/08/1936	85 ans	
KLEMM née KOCH Angèle			
35 rue de Bâle - HIRSINGUE	05/02/1937	84 ans	
KNECHT née FEDERSPIEL Monique			
54 rue du Général de Gaulle - HIRSINGUE	09/02/1939	82 ans	
KOHLER Fernand			
6 rue du Moulin - HIRSINGUE	19/08/1927	94 ans	
KUBLER née HELL Astride			
27 rue du Général de Gaulle - HIRSINGUE	30/10/1937	84 ans	
KUPPEL née MIESCH Annette			
54 rue du Général de Gaulle - HIRSINGUE	27/04/1930	91 ans	
LAMBALOT Antoine			
54 rue du Général de Gaulle - HIRSINGUE	15/09/1930	91 ans	
LEBUS née BRUNGARD Monique			
7 rue des Mélèzes - HIRSINGUE	13/11/1936	85 ans	
LEQUIN née MULLER Marie-Thérèse			
EHPAD - LUPPACH	06/09/1929	92 ans	
LIDY Bernard			
17 rue de l'Ill - HIRSINGUE	16/06/1938	83 ans	

Les grands anniversaires 2021

LIDY née BANWARTH Marie Madeleine		
13 rue de l'Ill - HIRSINGUE	01/10/1931	90 ans
LIDY née ROSSLEIN Inge		
1 rue de la Montagne - HIRSINGUE	25/08/1941	80 ans
LIDY née WALLISER Gabrielle		
3 rue du Cercle - HIRSINGUE	10/02/1938	83 ans
LIEVRE René		
12 rue du Chemin de fer - HIRSINGUE	14/11/1940	81 ans
LITZLER Laurence		
54 rue du Général de Gaulle - HIRSINGUE	03/05/1930	91 ans
MAFFEZZONI née MARNI Maria		
5 rue Leclerc - HIRSINGUE	07/06/1940	81 ans
MAROZZI Gaston		
6 rue des Roses - HIRSINGUE	14/10/1936	85 ans
MARTIN Eugène		
EHPAD - WALDIGHOFFEN	03/02/1921	100 ans
MARTIN Fernand		
7 rue de l'Ill - HIRSINGUE	27/05/1931	90 ans
MARTIN Gérard		
15 rue de Bâle - HIRSINGUE	11/07/1938	83 ans
MARTIN José		
44 rue de Bâle - HIRSINGUE	23/02/1940	81 ans
MARTIN née GALHAC Lucette		
7 rue de l'Ill - HIRSINGUE	12/01/1936	85 ans
MARTIN née SINDT Geneviève		
15 rue de Bâle - HIRSINGUE	22/09/1939	82 ans
METZGER Marie-Antoinette		
EHPAD du GHRMSA d'ALTKIRCH	12/12/1931	90 ans
MEYER Paul		
EHPAD - WALDIGHOFFEN	28/12/1931	90 ans
MEYER née WALCH Mariette		
14 rue des Primevères - HIRSINGUE	11/11/1930	91 ans
MILLION Jacqueline		
54 rue du Général de Gaulle - HIRSINGUE	26/05/1931	90 ans
MONA née SCHUELLER Marcelline		
EHPAD - DANNEMARIE	01/09/1927	94 ans
MULLER Fernand		
14 rue de Ferrette - HIRSINGUE	24/06/1939	82 ans
MULLER née HUBSCHWERLIN Jacqueline		
10 rue de Bettendorf - HIRSINGUE	08/08/1935	86 ans
MULLER née SENGELIN Georgette		
4 rue Raoul Lang - HIRSINGUE	31/05/1932	89 ans
MUNCH Bernard		
11 rue Leclerc - HIRSINGUE	27/07/1935	86 ans
MUNCH née BACH Lucie		
11 rue Leclerc - HIRSINGUE	06/11/1938	83 ans
MUNCH née BRAND Marie-Thérèse		
21 rue de l'Ill - HIRSINGUE	13/09/1936	85 ans
MUNCH née GAISSER Jeanne		
8 rue de Largitzen - HIRSINGUE	28/04/1932	89 ans
MUNZER née METZGER Hélène		
5 rue des Tilleuls - HIRSINGUE	08/05/1929	92 ans
NADIF Mohamed		
10 rue des primevères - HIRSINGUE	01/01/1938	83 ans
NICKEL Odette		
5 rue du Général de Gaulle - HIRSINGUE	08/03/1931	90 ans
NOBLAT Didier		
9 rue du Roggenberg - HIRSINGUE	14/06/1939	82 ans
NOBLAT née WILHELM Suzanne		
9 rue du Roggenberg - HIRSINGUE	20/03/1939	82 ans
OSTERMANN Claude		
20 rue de Bâle - HIRSINGUE	15/10/1938	83 ans
OSTERMANN Joseph		
4 rue Gliers - HIRSINGUE	24/03/1929	92 ans
OSTERMANN née TROXLER Anne		
4 rue Gliers - HIRSINGUE	01/11/1935	86 ans
PETER Maurice		
12 rue de l'Ill - HIRSINGUE	27/06/1941	80 ans
PETER Gérard		
13 rue des Tulipes - HIRSINGUE	21/03/1934	87 ans
PETER née HELD Marie		
13 rue des Tulipes - HIRSINGUE	04/12/1934	87 ans
PORTMANN née SCHOENN Alice		
12 rue des Tulipes - HIRSINGUE	04/12/1937	84 ans
PRACHT Marguerite		
54 rue du Général de Gaulle - HIRSINGUE	22/02/1939	82 ans
PUSSINI Marcel		
5 rue des Roses - HIRSINGUE	27/04/1937	84 ans
PUSSINI née WALCH Irène		
5 rue des Roses - HIRSINGUE	25/11/1934	87 ans
REINHARDT née WEISS Louise		
9 rue de l'Arc -HIRSINGUE	26/01/1936	85 ans
REY Juliette		
EHPAD - ALTKIRCH	21/03/1935	86 ans
ROBE née SCHWEITZER Annie		
3 rue Leclerc -HIRSINGUE	18/04/1940	81 ans
ROTH née GUIDEMANN Frieda		
9 rue Leclerc - HIRSINGUE	23/12/1931	90 ans
ROTHENBURGER Paul		
rue des Hirondelles - HIRSINGUE	15/08/1931	90 ans
RUETSCH née FEDERSPIEL Marie Joséphа		
7 rue des Sapins - HIRSINGUE	09/04/1941	80 ans
SCHARTNER Aloyse		
12 rue de la Montagne - HIRSINGUE	16/06/1939	82 ans
SCHEIDECKER née ROSE Liliane		
1A rue du Docteur Paul Meyer - HIRSINGUE	12/03/1936	85 ans
SCHERRER Antoine		
1 rue des Primevères - HIRSINGUE	15/07/1938	83 ans
SCHERRER née STÖBER Christa		
1 rue des Primevères - HIRSINGUE	05/08/1935	86 ans
SCHICKLIN Denis		
14 rue Gliers - HIRSINGUE	16/05/1940	81 ans
SCHLICKLIN Marcel		
9 rue Gliers - HIRSINGUE	02/02/1933	88 ans
SCHMUCKER née HILBRUNNER Marie-Louise		
5 rue du Général de Gaulle - HIRSINGUE	27/03/1937	84 ans
SCHRUTT André		
18 rue de la Synagogue - HIRSINGUE	02/01/1936	85 ans
SCHRUTT née BRENGARTH Anne		
18 rue de la Synagogue - HIRSINGUE	15/09/1937	84 ans
SCHUELLER Gérard		
2 rue Leclerc - HIRSINGUE	28/10/1938	83 ans
SELTEMANN née HUBSCHWERLIN Raymonde		
2 rue du Général de Gaulle - HIRSINGUE	14/01/1934	87 ans
SENGELIN André		
31 rue du Général de Gaulle - HIRSINGUE	20/02/1926	95 ans
SENGELIN née FELLMANN Hélène		
MARPA - SEPPOIS LE BAS	02/03/1925	96 ans
SENGELIN née GUIDEMANN Monique		
4 rue Saint Nicolas - HIRSINGUE	07/12/1934	87 ans
SIFFERT née SCHMIDLIN Germaine		
6 rue de la Synagogue - HIRSINGUE	31/07/1932	89 ans
Sœur MEISTER Jeanne		
EHPAD - ISSENHEIM	02/08/1933	88 ans
SPECKLIN Alfred		
27 rue des Tulipes - HIRSINGUE	19/08/1940	81 ans
SPECKLIN née HELTERLIN Henriette		
19 rue du Général de Gaulle - HIRSINGUE	23/01/1938	83 ans
SPECKLIN née UNREIN Eliane		
60 rue du Général de Gaulle - HIRSINGUE	26/09/1938	83 ans
STEMMELEN Sylviane		
54 rue du Général de Gaulle - HIRSINGUE	16/08/1938	83 ans
STEMMELIN Fernand		
15 rue d'Altkirch - HIRSINGUE	09/04/1936	85 ans
STIERLIN Roger		
EHPAD - LUPPACH	17/11/1936	85 ans
STOECKLIN née KUENY Marie Bernadette		
7 rue des Tulipes - HIRSINGUE	28/03/1937	84 ans
STRUB née KAUFFMANN Erica		
1 rue des roses - HIRSINGUE	03/06/1932	89 ans
SURGAND André		
8 rue Leclerc - HIRSINGUE	24/03/1937	84 ans
SURGAND née GASSER Marie-Odile		
8 rue Leclerc - HIRSINGUE	04/11/1935	86 ans
TEMPE Véra		
3 rue de Bettendorf - HIRSINGUE	18/04/1935	86 ans
TOURNIER née GIRNY Denise		
3 rue d'Altkirch - HIRSINGUE	09/02/1930	91 ans
UEBERSCHLAG née HEINIS Marie-Hélène		
3 rue Paul Lang - HIRSINGUE	17/05/1941	80 ans
UNTZ née ROUX Nicole		
1 Cité Lang - HIRSINGUE	22/05/1935	86 ans
VONACHEN Christiane		
54 rue du Général de Gaulle - HIRSINGUE	25/12/1934	87 ans
WALCH Joseph		
16 rue du Roggenberg - HIRSINGUE	29/12/1940	81 ans
WALCH née GUIDEMANN Irène		
21 rue d'Altkirch - HIRSINGUE	27/03/1938	83 ans
WALTZ Gérard		
18 rue de l'Ill - HIRSINGUE	15/09/1941	80 ans
WANNER née REY Laurence		
4 rue des Hirondelles - HIRSINGUE	08/08/1934	87 ans
WEIGEL Jean		
4 rue d'Altkirch - HIRSINGUE	20/06/1937	84 ans
ZURBACH Pierre		
12 rue du Général de Gaulle - HIRSINGUE	01/02/1936	85 ans
ZURBACH née LIPP Monique		

Opération **Brioches 2020**

La solidarité et la générosité des hirsinguois ont une nouvelle fois été au rendez-vous de notre traditionnelle vente de "Brioches" au profit des personnes handicapées mentales de l'APEI Sud Alsace.
L'édition 2020 a permis de vendre à Hirsingue 656 brioches pour un montant de **3 482.50 € dont 202,50 € de dons.**

Ce beau résultat est principalement dû à l'efficacité des vendeurs bénévoles de Hirsingue. Un grand Merci aux hirsinguois.
L'accompagnement au quotidien des personnes déficientes intellectuelles est à la charge des collectivités territoriales. L'A.P.E.I. assure au mieux cette mission ! Mais par les dons de cette opération « Brioches », vous permettez d'améliorer le cadre de vie des personnes défavorisées accueillies dans nos structures.

Au nom des personnes résidentes et usagères de l'A.P.E.I., de l'ensemble du personnel, des membres bénévoles du Conseil d'Administration, recevez de chaleureux remerciements.

P. S. : Les bénéfices nous permettrons de financer la construction du nouvel immeuble inclusif Fonds de Dotation APEI Sud Alsace (photo ci-dessus).

Calendrier des **messes dominicales** de la Communauté de paroisses "Cœur du Sundgau"

Samedi 20 février :	HEIMERSDORF	17h
	RIESPACH	17h
Dimanche 21 février :	GRENTZINGEN	17h
	HIRTZBACH	10h
Samedi 27 février :	HIRSINGUE	17h
	RUEDERBACH	17h
Dimanche 28 février :	BETTENDORF	17h
	FELDBACH	10h
Samedi 6 mars :	HEIMERSDORF	17h
	HIRTZBACH	17h
Dimanche 7 mars :	GRENTZINGEN	10h
	RIESPACH	17h
Samedi 13 mars :	BETTENDORF	17h
	FELDBACH	17h
Dimanche 14 mars :	HIRSINGUE	10h
	RUEDERBACH	17h
Samedi 20 mars :	GRENTZINGEN	17h
	HIRTZBACH	17h
Dimanche 21 mars :	HEIMERSDORF	17h
	RIESPACH	10h
Samedi 27 mars :	HIRSINGUE	16h30
Rameaux	HIRTZBACH	16h30
Dimanche 28 mars :	FELDBACH	10h
Rameaux	GRENTZINGEN	10h
Jeudi Saint 1er avril :	FELDBACH	20h
Vendredi Saint 2 avril :	BETTENDORF	15h
	HIRTZBACH	15h
	RUEDERBACH	15h
	HEIMERSDORF	15h
	RIESPACH	15h
Samedi Saint 3 avril :	HIRSINGUE	20h
Dimanche Pâques 4 avril :	BETTENDORF	10h
	GRENTZINGEN	10h
Samedi 10 avril Confirmation:	HIRSINGUE	16h30
	RIESPACH	17h
Dimanche 11 avril :	FELDBACH	17h
	HIRTZBACH	10h
Samedi 17 avril :	GRENTZINGEN	17h
Dimanche 18 avril :	HEIMERSDORF	10h
	HIRTZBACH	17h

www.coeur-du-sundgau.fr

Presbytère 4 place de l'église – Hirsingue
Tél : 03 89 40 51 62
Permanences : le mardi de 14h à 17h
le mercredi de 9h30 à 11h30
et le jeudi de 14h à 16h.
Port du masque obligatoire.

Journée Citoyenne HIRSINGUE

Suite à l'expérience positive de la première journée citoyenne en 2019, nous souhaitons organiser la deuxième édition en mai 2021, si les conditions sanitaires le permettent.

Nous souhaitons cette journée multi générationnelle, ouverte à tous.

En collaboration avec les associations du village, nous préparons différents chantiers ou actions visant à embellir le village tout en recréant du lien, de la convivialité, du partage.

Si vous souhaitez proposer une action, pour le village, votre quartier, merci de vous signaler en mairie ou d'envoyer un mail à : mairie.hirsingue@wanadoo.fr

Une journée citoyenne réussie est une journée impliquant tous les citoyens dès le choix des actions à mener. Une sélection sera faite parmi toutes vos propositions.

Nous faisons un appel aux hirsinguois pour des dons d'armoires ou de meubles en bois afin de confectionner des boites à livres à la demande du conseil des jeunes citoyens, Merci de votre coopération.

Virus et **manifestations**, la municipalité **s'adapte** en fonction du **contexte sanitaire**

Carnaval

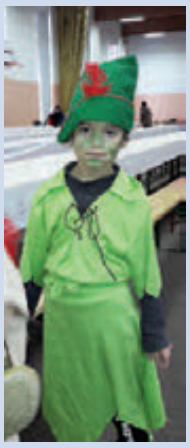

Par précaution et au regard de l'évolution de la pandémie du Covid-19, le Carnaval des Enfants de Hirsingue initialement prévu le 21 mars 2021, n'aura pas lieu. Nous nous rattraperons en

Du repas au panier printanier des aînés.

En raison du contexte sanitaire, la municipalité ne pourra pas comme à son habitude, rendre hommage à ses aînés lors d'un repas printanier. Toutefois, la commune tient à leur témoigner toute sa considération et son attachement en leur offrant un panier garni.
Si vous fêtez cette année vos 70 ans ou plus et que vous souhaitez bénéficier du panier garni, merci de retourner en mairie le talon dûment rempli et signé que vous trouverez glissé dans le magazine ou en appelant simplement la mairie avant le 8 mars 2021. Le panier vous sera

Responsable de la publication : Stéphanie KELLER,
Les membres de la commission communale communication ayant participé à la réalisation de ce numéro : Jean-Jacques BRISWALDER, Carmen DAGON, Christian GRIENENBERGER, Florian KAYSER, Stéphanie MARTINEZ

Associations ou institutions : Amicale des Donneurs de Sang, Amicale des Sapeurs-Pompiers, Caritas, Club Atout Cœur, Les Copains des Vieux Volants, APL Krummweiher Hirsingue/Heimersdorf, LSF, APEI, La Passerelle.

Conception graphique et impression : Imprimerie MARTIN - Altkirch